

FASCICULE D'INFORMATIONS – JOURNÉE D'ACCUEIL DES DOCTORANTS – FÉVRIER 2020

MOT D'ACCUEIL

Bienvenue au sein de l'Université Paris-Saclay dans l'une des 5 Ecoles Doctorales coopérées par CentraleSupélec : EOBE, INTERFACE, Mathématiques Hadamard, SMEMAG et STIC. CentraleSupélec coopère 5 écoles doctorales sur les 20 que compte l'Université Paris-Saclay. Vous étiez plus de 400 doctorants inscrits en doctorat en 2018/2019 à CentraleSupélec dans une des 5 écoles doctorales. Plus de 100 soutenances se sont déroulées en 2019 à CentraleSupélec.

Vous allez effectuer votre doctorat dans l'un des laboratoires de recherche associés à ces Ecoles Doctorales et à CentraleSupélec. Le doctorat est une aventure scientifique et humaine qui demande beaucoup d'effort, de créativité et de persévérance... aussi, si ce petit livret peut vous aider à y voir plus clair, nous serons ravis de contribuer modestement à votre réussite.

VOTRE INSCRIPTION EN DOCTORAT

UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Vous trouverez de nombreuses informations sur le déroulement du doctorat à l'Université Paris-Saclay en allant sur l'onglet « doctorat » du site de Paris-Saclay : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr> .

N'hésitez pas à aller aussi sur le site de chaque Ecole Doctorale.

ADUM

Tout au long du déroulement de votre thèse (candidature, inscriptions, réinscriptions, comité de suivi, préparation de votre soutenance, demande de fabrication de votre diplôme...) vous utiliserez **ADUM : l'Accès Doctorat Unique et Mutualisé**. C'est le portail interne d'information, de services et de communication, en constante évolution, pour les doctorants et les docteurs.

Pour créer un compte dans ADUM, ce lien

<https://www.adum.fr/phd/profil/initcpt.pl?site=PSaclay> vous amène sur la page de création de compte ou bien, pour candidater utilisez ce lien :

<https://www.adum.fr/script/candidature/index.pl?site=PSaclay> .

GOOD TO KNOW : Vous pourrez faire plusieurs candidatures (plusieurs écoles doctorales, plusieurs sujets) avec le même compte. Si vous êtes retenu, votre compte continuera de vous servir pendant toute la préparation du doctorat, jusqu'à la soutenance.

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS – FRAIS D'INSCRIPTION ET CVEC

Au début de chaque nouvelle année universitaire, vous devrez vous réinscrire à votre école doctorale (inscription pédagogique) puis à votre Etablissement (inscription administrative). Les démarches peuvent être différentes selon les Ecoles Doctorales (ED).

Vous pouvez avoir deux interlocuteurs différents pour les inscriptions pédagogiques et pour les inscriptions administratives.

CONTACTS - LES GESTIONNAIRES DES ECOLES DOCTORALES

- Anne Batalie anne.batalie@centralesupelec.fr pour EOBÉ et STIC
- Nathalie Cornay nathalie.cornay@centralesupelec.fr pour SMEMAG
- Suzanne Thuron suzanne.thuron@centralesupelec.fr pour Mathématiques Hadamard et INTERFACE

Nos bureaux sont situés au 2ème étage du secteur sa du bâtiment Bouygues en sa207, sa208 et sa210

Une fois votre (ré)inscription pédagogique validée, vous pourrez alors procéder à votre réinscription administrative à l'établissement ou vous êtes inscrit.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS LES ETABLISSEMENTS - CONTACTS -

IMPORTANT : C'est à l'Etablissement que vous réglerez les **droits d'inscription** chaque année, et obtiendrez votre carte d'étudiant.

CENTRALESUPELEC : la plateforme pour les inscriptions d'appelle GEODE. Elle est accessible, une fois votre inscription pédagogique validée, par le lien : <https://geode.centralesupelec.fr/>
Tout se fait en ligne, y compris régler les frais d'inscription.

En cas de difficultés, vous pouvez vous adresser au
SGAE (Service de Gestion Administrative des Etudiants)
Bureau EE209 bâtiment EIFFEL
Armelle MINEZ armelle.minez@centralesupelec.fr
Noura MAADSI noura.maadsi@centralesupelec.fr

PARIS-SUD

Les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous à l'adresse suivante : scolarite-doctorat.sciences@u-psud.fr

Service des Études Doctorales Bât. 301 - bureau 121 - 91405 Orsay Cédex
Céline ROUSSAS, Marie-Christine MIGNIER et Thérèse TORO
http://www.sciences.u-psud.fr/fr/recherche/ecoles_doctorales/inscription-et-reinscription-en-doctorat.html

EVRY-VAL d'ESSONNE

Bâtiment Ile-de-France- Boulevard François Mitterrand 91025 Evry Cédex - France
www.univ-evry.fr
Muriel LE POULARD muriel.lepoulard@univ-evry.fr
Tel : 01 69 47 90 08

CVEC

Vous devez obligatoirement vous acquitter chaque année, AVANT votre inscription administrative de la CVEC Contribution de Vie Etudiante et de Campus de 91€ en 2019-2020.

Pour tous renseignements consultez le site : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/nouveau-la-contribution-vie-etudiante-et-de-campus-cvec>

DES ASSOCIATIONS ET DES OUTILS AU SERVICE DES DOCTORANTS

L'ASSOCIATION DES DOCTORANTS DE CENTRALESUPELEC

En 2020, Felipe Gonzales Venegas, Nicolas Moron, Louis Cornet et Preethi Rajendram-Soundararajan sont les membres élus de l'Association des doctorants et vous accueillent.

Contact : atacs.bureau@listes.centralesupelec.fr

L'ASSOCIATION DES ALUMNI DE CENTRALE, SUPELEC ET CENTRALESUPELEC

VOTRE TOOLBOX A CENTRALESUPELEC : MYCS

Sur <http://mycs.centralesupelec.fr/> vous trouverez :

- Des informations concernant vos cours et plateformes d'apprentissage, ainsi que les liens vers les applications relatives à votre scolarité : ENSEIGNEMENT
- Des informations concernant les services administratifs de l'école et les plateformes ouvertes aux salariés de l'établissement : ADMINISTRATIF
- Des liens utiles vers les supports techniques et les services de réservation de salle ou d'impression : ASSISTANCE
- Les informations relatives aux bâtiments de l'école, et les différents services offerts pour votre vie étudiante au quotidien : VIE DE CAMPUS

CAMPASS est l'application du campus Paris-Saclay de CentraleSupélec. Pour les visiteurs occasionnels du campus, l'application permet de :

- Se repérer sur le campus grâce à la localisation et aux informations d'accès à tous les espaces
- Approfondir ses connaissances de l'École, son offre de formation (ingénieur, master, doctorat), ses laboratoires, ses réseaux de partenariats...
- Accéder aux informations événementielles...

GEODE pour votre inscription administrative

L'ANNUAIRE de l'école : pour connaître les adresses email, téléphone et bureaux des personnes de l'école.

VISAS ET TITRES DE SEJOUR

GOOD TO KNOW : les étudiants ressortissants d'un pays de l'UE, EEE ou de la Suisse n'ont pas besoin de visa pour étudier ou travailler en France.

Si vous êtes originaire d'un pays hors Europe, vous devrez demander un visa auprès des autorités consulaires françaises, en vue d'obtenir ensuite votre titre de séjour une fois en France. <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/ma-page-pays?caller=depotVisas>

NB : Pour savoir si vous avez besoin d'un visa et obtenir toutes les informations concernant le visa adapté à votre situation, faites la simulation sur le site <https://france-visas.gouv.fr>.

Lors de votre demande de visa, il sera probablement nécessaire de fournir un justificatif de ressources ainsi qu'une attestation de logement (au moins temporaire) : pensez à vérifier les documents requis auprès de l'autorité consulaire plusieurs mois à l'avance !

DEMANDE DE VISA DEPUIS L'ETRANGER

VOUS AVEZ UN **CONTRAT DE TRAVAIL** EN FRANCE > **VISA MENTION "PASSEPORT-TALENT " OU « CHERCHEUR – MOBILITE »**

1. VOTRE SEJOUR DURERA DE **3 A 12 MOIS** > **VISA LONG SEJOUR VALANT TITRE DE SEJOUR (VLS-TS)**
2. VOTRE SEJOUR SERA **SUPERIEUR A 12 MOIS** > **VISA LONG SEJOUR (VLS)**

Document spécifique à fournir lors de votre demande de visa : votre laboratoire d'accueil vous transmettra une **CONVENTION D'ACCUEIL** qui précisera la durée de votre séjour, votre sujet de thèse et votre type de financement. Ce document sera requis pour votre demande de visa puis par la Préfecture pour votre titre de séjour. Conservez-en une copie électronique.

GOOD TO KNOW : si vous êtes marié, votre conjoint et vos enfants (<18 ans) peuvent bénéficier du visa « Passeport-Talent - mention "FAMILLE" », à demander en même temps que votre propre visa.

VOUS N'AVEZ PAS DE CONTRAT DE TRAVAIL EN FRANCE (BOURSE DU PAYS D'ORIGINE, ETC...) > **VISA LONG SEJOUR VALANT TITRE DE SEJOUR (VLS-TS) - MENTION "ETUDIANT"**

Document spécifique à fournir lors de votre demande de visa : une preuve de ressources suffisantes (minimum 650 € / mois sur la durée du visa).

ATTENTION : Ce titre de séjour peut être annuel ou pluriannuel (cas spécifiques), pensez à vérifier sa date de validité.

VOUS ÊTES EN FRANCE !

LES DEMARCHES A EFFECTUER A VOTRE ARRIVEE

Vous avez un visa indiquant « dispense temporaire de carte de séjour » (court séjour) : pas de démarche spécifique.

Vous avez un Visa Long-Séjour Valant Titre de Séjour (VLS-TS) – Etudiant ou Chercheur :

- **Dans les 3 mois suivant votre arrivée**, vous devrez compléter le formulaire en ligne de l'OFII et payer le timbre fiscal sur le site <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>. Vous recevrez un email de validation : conservez-en une copie avec vos documents d'identité durant tout votre séjour et vos déplacements hors de France.
- Vous pourrez voyager dans et hors de l'espace Schengen pendant les 3 premiers mois de votre séjour. Au-delà, vous devrez obligatoirement avoir fait les démarches de validation auprès de l'OFII et reçu leur accord pour pouvoir voyager hors de France. Votre attestation OFII sera demandée lors du contrôle d'identité.

Vous avez un Visa Long-Séjour (VLS) « Passeport-Talent - Chercheur » ou Visa mentionnant « carte de séjour à solliciter » :

- **Dans les 2 mois suivant votre arrivée**, vous devrez prendre un rendez-vous à la Préfecture dont dépend votre domicile pour faire votre demande de titre de séjour pluriannuelle. La durée de validité de votre carte sera fixée sur celle de votre contrat de travail, dans la limite de 4 ans. Un récépissé de demande de titre de séjour vous sera remis. Lorsque votre titre de séjour officielle sera prêt (cela peut prendre jusqu'à 4 mois), un SMS vous sera envoyé. Vous pourrez alors acheter le timbre fiscal en ligne (<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>). Pensez à imprimer le justificatif de paiement ! Il sera à donner à la Préfecture lorsque vous irez récupérer votre carte de séjour.
- Un "récépissé de **1ère** demande de carte de séjour" ne vous permet pas de voyager hors de France, ne prévoyez pas de déplacement à l'étranger pendant cette période.

RENOUVELLER VOTRE TITRE DE SEJOUR

Si vous souhaitez rester en France après la date de validité de votre titre de séjour, il faudra faire une demande de renouvellement de titre de séjour **2 à 3 mois avant la date d'expiration de votre titre actuel**.

- **Vous avez un Titre de Séjour « Passeport-Talent - Chercheur » ou un VLS-TS « Passeport-Talent » :** une nouvelle convention d'accueil devra être éditée par votre laboratoire ou institution d'accueil. Ceci est valable également pour tout changement dans votre contrat de travail (dates, sujet de recherche ou statut).

BON A SAVOIR : vous pouvez voyager avec votre récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour.

- **Vous avez un Titre de Séjour « Etudiant »** : sauf en cas de changement de votre mode de financement, vous devrez renouveler votre demande de titre de séjour Etudiant. Vous pourrez faire votre préparer votre dossier auprès du SGAE ou de la Cellule Internationale, un dossier spécifique doit être complété pour les étudiants.

GOOD TO KNOW : Pour connaître la liste des documents à préparer pour votre demande de renouvellement, consultez le site officiel de votre Préfecture ou contactez la Cellule Internationale de la Direction de la Recherche (xaviere.marcy@centralesupelec.fr).

QUELLE EST VOTRE PREFECTURE DE RATTACHEMENT ?

- Si vous avez un titre de séjour Passeport-Talent, ce sera la Préfecture ou la sous-Préfecture dont dépend votre lieu d'habitation.
- Si vous avez un titre de séjour Etudiant, vous pouvez soit choisir celle dont dépend votre domicile, soit la sous-Préfecture de Palaiseau dont dépend CentraleSupélec.

NB : les rendez-vous à la sous-Préfecture de **Palaiseau** sont pris pour vous par la Cellule Internationale de la Direction de la Recherche > merci de contacter xaviere.marcy@centralesupelec.fr

VOUS DEMENAGEZ ?

Vous devez indiquer votre nouvelle adresse à la Préfecture ou la sous-Préfecture de votre nouveau lieu d'habitation. Vérifiez les documents à fournir, ainsi que les démarches à effectuer sur le site web de la Préfecture concernée, il n'est pas toujours nécessaire de prendre rendez-vous pour cela.

HELP !

La Cellule Internationale de CentraleSupélec est là pour vous assister dans la préparation de votre demande de visa ou vos démarches de demande de titre de séjour ou de son renouvellement : xaviere.marcy@centralesupelec.fr

En pleine santé !

LA COUVERTURE SANTE ET LA SECURITE SOCIALE

L'assurance maladie couvre une partie des frais médicaux relatifs aux visites chez le médecin généraliste, chez des spécialistes ou à l'hôpital. Une fois affilié, vous pourrez suivre votre compte et faire vos demandes de remboursements sur le site officiel www.ameli.fr.

- **Vous avez un contrat de travail en France** : votre employeur se chargera de vous inscrire à la Sécurité Sociale à partir du 1er jour de votre contrat. Si cela n'est pas le cas, vous devrez vous affilier individuellement auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris (CPAM de Paris, SRI/Talents, 75948 Paris Cedex 19) - demandez conseil à vos Ressources Humaines.
Vous n'avez pas de contrat de travail en France : vous avez un statut étudiant et devez faire votre demande d'affiliation (gratuite) au régime général sur la plateforme <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/> après votre inscription administrative en thèse. ATTENTION : celle-ci ne peut être faite qu'après avoir finalisé votre inscription administrative à CentraleSupélec !

IMPORTANT : vous devez d'abord avoir signé votre contrat avec CentraleSupélec pour faire votre demande de couverture santé. Par conséquent, prenez une couverture santé privée pour vos premiers mois de présence en France, qui vous couvrira en cas de maladie ou d'accident avant que vous ne soyez assurés à la CPAM.

CAS SPECIFIQUES :

- Vous étiez déjà en France avant 2018 : vous avez peut-être déjà un numéro d'affilié. Prenez contact avec le centre de CPAM le plus proche
- **Vous êtes européen (UE/EEE) ou Suisse** : pensez à demander votre carte européenne d'assurance maladie à la caisse d'assurance maladie de votre pays d'origine avant d'arriver en France. Il vous suffira de présenter votre carte lors de vos rendez-vous médicaux. Attention : le remboursement des frais de santé pourra prendre un peu de temps.
- **Vous êtes québécois** : la CPAM en France et la RAMQ au Québec (Régie d'Assurance Maladie du Québec) ont des accords spécifiques. Demandez le formulaire de couverture avant votre venue en France. Plus de détails ici : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/sejours-hors-quebec/assurance-maladie/Pages/ententes-autres-pays.aspx>

GOOD TO KNOW Si vous venez avec votre famille, votre conjoint devra également faire une demande d'affiliation. Vous pourrez en revanche demander à ce que vos enfants mineurs (<18 ans) puissent être intégrés à votre couverture santé lors de l'ouverture de votre dossier.

NB : Pour évaluer votre situation, un site officiel : <https://www.cleiss.fr/particuliers/index.html>

CARTE D'ASSURE SOCIAL

Après avoir rempli les formalités d'inscription, vous obtiendrez une attestation de couverture santé, puis une carte Vitale. Conservez ces deux documents avec vous, ils vous seront demandés lors de vos passages chez le médecin ou à l'hôpital.

NB : trouvez toutes les informations relatives à votre sécurité sociale sur le site www.ameli.fr

GOOD TO KNOW : Le médecin traitant, votre médecin référent pendant votre séjour

Vous aurez à désigner un « médecin traitant » auprès de la sécurité sociale. Il sera le médecin que vous consulterez en priorité et qui gèrera votre dossier médical. Selon les besoins, il vous orientera vers d'autres professionnels de santé (spécialistes, services hospitaliers...).

Les soins pratiqués par ce médecin traitant - ou dans le cadre du parcours de soins coordonné qu'il aura établi – seront beaucoup mieux remboursés que si vous choisissez d'autres praticiens hors parcours.

Pourquoi et comment désigner votre médecin traitant ?

<https://www.ameli.fr/essonne/assure/remboursements/etre-bien-rembourse/medecin-traitant-parcours-soins-coordonnes>

COMPLEMENTAIRE SANTE :

Certains soins sont moins bien ou peu remboursés, il vous est **fortement conseillé** de souscrire une mutuelle complémentaire santé. Plusieurs organismes proposent des complémentaires en France, plus ou moins intéressants selon les soins qui vous concernent plus spécifiquement (ophtalmologie, odontologie, ...).

- **Vous avez un contrat de travail en France :** prenez contact avec vos Ressources Humaines pour avoir des conseils ou savoir si une complémentaire est déjà prévue dans votre contrat.

GOOD TO KNOW : les employés de CentraleSupélec peuvent bénéficier de tarifs préférentiels auprès de la mutuelle HUMANIS via l'association d'établissement AsPCS. Pour plus d'info : <http://aspcs.free.fr/pmwiki/pmwiki.php>

- **Vous avez un statut étudiant :** il existe plusieurs mutuelles étudiantes intéressantes. Prenez le temps d'étudier les différents sites via un comparateur du type <https://www.lelynx.fr/welcome/sante/mutuelle>

GOOD TO KNOW : les personnes n'ayant pas ou peu de revenus peuvent bénéficier d'une « Complémentaire Santé Solidaire » (1 seule demande par foyer). Plus d'informations sur <https://www.ameli.fr/essonne/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante/complementaire-sante-solidaire-qui-peut-en-beneficier-et-comment>

ASSURANCE RAPATRIEMENT

En cas de maladie, d'accident grave ou de risque de décès, il est fortement conseillé de souscrire un contrat de rapatriement valide pour toute la durée de votre séjour.

GOOD TO KNOW : Si vous ouvrez un compte bancaire en France, une assurance rapatriement est peut-être attachée à votre carte bancaire, vérifiez votre contrat !

LE SERVICE MEDICAL A CENTRALESUPELEC

Le service médical se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment Bouygues, à côté des vestiaires sportifs. Il est ouvert de 8h30 à 17h du lundi au vendredi.

Contact : Céline Da Silva, bureau h.035, celine.dasilva@centralesupelec.fr ou 01 75 31 63 40

- **Infirmierie**

Du lundi au vendredi de 8h40 à 11h30 et de 12h45 à 17h15 pour soins, vaccins, retrait points de suture...

Contact : regis.halese@centralesupelec.fr ou 01 75 31 63 30

- **Médecine générale et médecine du sport**

Docteur Le Goff Yann : uniquement sur RDV par mail à yann.le-goff@centralesupelec.fr

- **Service psychologie étudiants ou personnel**

Contact : celine.dasilva@centralesupelec.fr ou 01 75 31 63 40

- **Ateliers ou consultations : diététique, sophrologie, kinésithérapie, ostéopathie**

Tarifs et contacts : <http://mycs.centralesupelec.fr/sante>

GOOD TO KNOW : certaines résidences étudiantes bénéficient de la présence ponctuelle de médecins ou psychothérapeutes sur place : renseignez-vous auprès de la direction de votre résidence pour en savoir plus !

MISSION HANDICAP

L'école dispose d'une équipe au service des travailleurs handicapés. Elle apporte les informations utiles à l'intégration au sein de l'équipe de travail et les mettent en relation avec les contacts internes participant à la mission handicap (service médical, assistante sociale, ...). Une aide peut être apportée pour :

- la constitution des dossiers et suivi des demandes (initiale/renouvellement) pour bénéficier de droits et autres démarches auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches ;
- la prise en charge de certains frais engagés au titre du handicap (en particulier au niveau du poste de travail).

Contacts utiles :

- Correspondante Handicap : Colette VAN DEN TORREN, colette.vandentorren@centralesupelec.fr ; Tel : 01 75 31 60 50
- Assistante Sociale : Sandrine BARRAJON, sandrine.barrajon@centralesupelec.fr; Tel : 01.75.31.65.30.

LES SERVICES DE SANTE EN DEHORS DE L'ECOLE

Liste des services médicaux et praticiens

Vous trouverez les contacts des hôpitaux, médecins et spécialistes sur les sites de la mairie de votre ville. Si vous n'êtes pas à l'aise en français, n'hésitez pas à demander si le praticien peut échanger avec vous en anglais lors de votre prise de rendez-vous !

GOOD TO KNOW : le site Ameli de la sécurité sociale vous propose aussi un moteur de recherche pour trouver votre professionnel de santé ou un établissement de soin :

<http://annuaire.sante.ameli.fr/>

Centre Hospitalier d'Orsay (CHO)

Adresse : 4 Place du Général Leclerc, 91400 Orsay

Horaires : Ouvert 24 h/24 (services d'urgence Adulte & Pédiatrique)

Téléphone : 01 69 29 75 75

Maison médicale Orsay

Adresse : 35, boulevard Dubreuil, 91400 Orsay

Horaires : Week-ends et jours fériés

Téléphone : appeler le 15 (samu) ou 01 64 46 91 91 avant de vous déplacer

Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (Paris)

Adresse : 28 Rue de Charenton, 75012 Paris

Horaires : 07:45–17:30 du lundi au vendredi, fermé le week-end

Téléphone : 01 40 02 15 20

SOS Médecins (association sous convention avec le SAMU)

Adresse : visites à domicile pour les urgences médicales ne nécessitant pas d'hospitalisation.

Horaires : la nuit (20h à 9h du matin)

Téléphone : 0 826 88 91 91

NB : les consultations sont surtaxées !

Quelques pharmacies à proximité de l'école

Pharmacie du Guichet : 49 Rue Charles de Gaulle, 91400 Orsay. Tel : 01 69 28 53 59

Pharmacie de l'Yvette : 8 Rue Charles de Gaulle, 91400 Orsay. Tel : 01 69 28 63 59

Pharmacie du Château de Bures : 2 Rue de la Hacquinière, 91440 Bures-sur-Yvette. Tel 01 64 46 62 93

Pharmacie du Lavoir : 48 Rue Henri Amodru, 91190 Gif-sur-Yvette. Tel : 01 69 07 50 53

LES SERVICES SPORTIFS ET BIEN-ÊTRE A L'ECOLE

Bureau des Sports

Des activités sportives encadrées sont organisées pour les étudiants et le personnel par le bureau des sports de CentraleSupélec. Le planning des activités et les conditions d'accès sont disponibles au Bureau des sports (bâtiment Bouygues, bureau H.027).

Envie de plus ?

L'Université Paris-Saclay propose également une palette d'activités sportives très vaste, accessible aux étudiants et au personnel de CentraleSupélec. Pour en profiter, il faut s'inscrire sur le site de l'université : <https://sports.universite-paris-saclay.fr/>

Se loger en France

LES AIDES FINANCIERES DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)

Selon votre logement et vos revenus, différentes aides sont proposées :

Aide Personnalisée au Logement (APL)

Cela concerne les logements « conventionnés » : HLM, résidences sociales, résidences sociales étudiantes (CROUS).

L'aide est versée au propriétaire, et vient en déduction du montant de votre loyer.

ALS Allocation de logement social

À VENIR



GOOD TO KNOW : la CAF a maintenant une application disponible sur Google Play ou sur l'AppStore « Caf - Mon Compte »

Les autres logements du secteur privé

À VENIR

A qui sont versées ?

Au propriétaire. Elle vient en déduction du montant du loyer

Perçu par le locataire à moins que le propriétaire ait fait la demande d'un versement en tiers payant

À VENIR

Le montant de l'aide au logement dépend de vos ressources imposables perçues en France ou à l'étranger (celle de l'année 2014 pour calculer le montant de votre aide jusqu'au mois de décembre 2016.) de la nature du local occupée et du montant du loyer (principal ou forfaitaire).

En l'absence de revenus ou si ces derniers sont faibles, votre allocation sera calculée sur la base d'un forfait ressources variables selon votre situation.

Seules les bourses attribuées sur critères sociaux ou dans le cadre d'Erasmus ne sont pas imposables.

Il faut savoir que les revenus de vos parents (s'ils résident fiscalement en France) n'entrent pas en compte dans le calcul de vos aides, et ils pourront toujours vous déclarer fiscalement.

Si vos parents perçoivent des allocations familiales, il vous faudra prendre en considération le fait qu'en devenant vous-même allocataire de la CA, il est possible qu'elles soient supprimées ou diminuées. Ces deux prestations ne sont en effet pas cumulables.

Faites le calcul de la solution la plus avantageuse ou renseignez-vous auprès de votre CAF.

Il est à noter que la CAF applique toujours une carence sur le premier mois de location qu'il soit complet ou pas. Ainsi, si votre bail débute le 15 septembre, vous ne percevrez pas d'aide pour le mois de septembre mais uniquement à partir d'octobre.

De même si vous quittez le logement le 30 décembre au lieu du 31, vous ne percevrez pas les allocations pour ce dernier mois, sauf si vous relouez un logement dès le 31 décembre.

Vous devez saisir votre dossier en ligne sur www.caf.fr rubrique Etudiants. Vous devrez ensuite l'imprimer et l'envoyer par voie postale. Après examen de votre situation, la CAF vous attribuera l'aide qui vous est le plus favorable

GARANTIE VISALE

VISALE est un organisme de garantie locative si vous n'avez pas de garant physique en France.

Vous êtes étudiant de moins de 30 ans ou étudiant salarié de plus de 30 ans le VISALE est votre solution de garantie pour le logement.

www.visale.fr

Les assurances obligatoires

Deux assurances sont obligatoires en France et doivent être souscrites au plus vite.

L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Elle vous couvre en cas de dégât ou de blessures que vous pourriez causer involontairement. Les mutuelles complémentaires, les organismes d'assurances et les banques proposent de couvrir la responsabilité civile pour des tarifs modiques.

Classiquement, les assurances "multirisques habitation" incluent également la responsabilité civile.

L'ASSURANCE HABITATION

À VENIR

Les impôts en France

IMPÔTS SUR LE REVENU

Selon votre logement et vos revenus, différentes aides sont proposées :

À VENIR

TAXE FONCIERE ET TAXE D'HABITATION

Selon votre logement et vos revenus, différentes aides sont proposées :

À VENIR

Travailler en France pendant votre doctorat

Vous avez un Titre de Séjour « Passeport-Talent - Chercheur »

À VENIR

Vous avez un Titre de Séjour « Etudiant »

En France, vous êtes autorisé à travailler 964 heures (équivalent à 60% de la durée normale du travail en France). Il n'est plus nécessaire de demander une Autorisation Provisoire de Travail (APT).

NB : si vous êtes de nationalité algérienne, le temps de travail autorisé est limité à 50% de la durée normale du travail en France et vous devrez toujours faire une demande d'APT selon l'Accord franco-algérien du 27 décembre 1968.

<https://www.campusfrance.org/fr/travail-etudiant>

À VENIR

Les lieux de restauration

Plusieurs lieux de restauration sont à votre disposition dans les locaux de l'école ou à proximité immédiate. Selon vos goûts ou selon vos moyens, vous trouverez de quoi satisfaire vos envies !

Localisation	Service	Qu'y trouver ?	Horaires d'ouverture	Paiement
CS - Bâtiment Eiffel Diagonale (rez-de-chaussée)	Restaurant Universitaire CROUS	Menus complets ou à la carte	Du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h et de 18h30 à 21h	Espèces ou carte IZLY € - €€
CS - Bâtiment Eiffel Entrée Ouest (rez-de-chaussée)	Cafeteria CROUS	Salades, Pasta Box, Sandwichs, Pâtisseries, Boissons chaudes ou fraîches	Du lundi au vendredi, de 8h à 19h	Espèces ou carte IZLY € - €€
CS - Bâtiment Bouygues Entrée Ouest (rez-de-chaussée)	Le Musée https://adr.cs-campus.fr/Menu/	Pâtisseries, Salades, Pasta Box, Sandwichs, Pizzas, Boissons chaudes ou fraîches	petit-déjeuner de 7h30 à 9h, cafétéria de 11h30 à 14h30 et bar de 17h à minuit	Espèces, Carte Bancaire ou ??? € - €€
CS - Bâtiment Bouygues Entrée Nord-Est (rez-de-chaussée)	Brasserie L'At'Home https://restaurantlathome.fr	Brasserie gastronomique	Le midi du lundi au vendredi et le soir du lundi au jeudi	Espèces, Carte bancaire €€ - €€€
CS - Bâtiment Bréguet (rez-de-chaussée)	Restaurant Universitaire CROUS	Menus complets ou à la carte	Du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h et de 18h30 à 21h	Espèces ou carte IZLY € - €€
CS - Bâtiment Bréguet (1^{er} étage)	Cafeteria CROUS (plusieurs stands)	Salades, Pasta Box, Pizzas, Sandwichs, Pâtisseries, Boissons chaudes ou fraîches	Du lundi au vendredi, de 8h à 17h	Espèces ou carte IZLY € - €€

Lieu de vie – 13 bis Rue Joliot-Curie, 1^{er} étage	Restaurant Universitaire CROUS	Menus complets ou à la carte	Du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h	Espèces ou carte IZLY € - €€
Lieu de vie – 13 bis Rue Joliot-Curie, Rez-re- Chaussée	Cafeteria CROUS	Salades, Pasta Box, Pizzas, Sandwichs, Pâtisseries, Boissons chaudes ou fraîches	Du lundi au vendredi de 8h à 21h30	Espèces ou carte IZLY € - €€
Esplanade du Carré des Sciences	Food trucks	Selon le camion ! (hamburgers, fallafels...)	Du lundi au vendredi, de 12h à 14h	Espèces, Carte bancaire €€ - €€€

CentraleSupélec vous propose aussi :

- Dans tous les bâtiments : des **points « snacking »** proposent boissons et confiseries.
- Dans les bâtiments Eiffel et Bouygues : des **espaces repas** équipés de comptoirs, chaises, cafetières, micro-ondes, espaces frigo partagés (nettoyés et vidés tous les vendredis) sont à votre disposition. Merci d'en prendre soin !

CARTE IZLY

Votre carte d'étudiant ou professionnelle est également votre carte Izly.

Après activation de votre badge, vous recevrez un mail sur votre messagerie universitaire pour activer votre compte Izly. Toutes les démarches pour activer et recharger votre compte sont ici : https://youtu.be/B6j8gCY7_ic

GOOD TO KNOW : Votre carte vous permettra de payer dans tous les restaurants et cafeterias CROUS de France.

ET PENDANT LE WEEK-END ?

À VENIR

Les services à l'école

BIBLIOTHEQUE ET PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

La bibliothèque se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment Eiffel, et met à votre disposition des ressources documentaires variées, outils informatiques et photocopieurs. Des prêts entre bibliothèques de l'école et de Paris-Saclay sont également possibles : renseignez-vous à l'accueil !

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 22h30
- Vendredi de 8h30 à 20h30
- Samedi de 10h à 17h.

Plus d'information ici : <https://www.centralesupelec.fr/bibliotheques>

Pôle IST : Le Pôle Information Scientifique et Technique - Recherche accompagne les chercheurs de CentraleSupélec en proposant des services pour améliorer l'accessibilité et la visibilité des activités et publications scientifiques. <http://pole-ist.centralesupelec.fr/>

GOOD TO KNOW : Academic Writing Center : À VENIR

AVOIR UN BADGE

À VENIR

REPROGRAPHIE

À VENIR

CONCIERGERIE

Un service de conciergerie à destination des personnels et des élèves est proposé sur le campus de Paris-Saclay : vente de produits, pressing, coiffeur, soins esthétiques...

Le service est ouvert tous les lundis et jeudis entre 11h30 et 14h30 au Guichet 2 du Bâtiment Eiffel.

Contact : centralesupelec@asap-conciergerie.fr - 01 69 82 12 94

Vous déplacer en France

À VENIR

CARTES DE TRANSPORT EN ILE-DE-FRANCE (METRO, RER, BUS)

À VENIR

PRENDRE LE TRAIN

À VENIR

PRENDRE LA VOITURE

Vous avez un permis de conduire international

À VENIR

Vous voulez faire du covoiturage

À VENIR

TOUS EN 2 ROUES !

À VENIR

Numéros d'urgence

Urgences En France et en Europe	112
Urgences médicales (SAMU)	15
SOS médecins	0 826 88 91 91
Police	17
Pompiers	18
Centre antipoison	01 40 05 48 48

À VENIR